

Septembre 2013 – Mars 2018

Septembre 2013

Tout bouge.

Il était du dernier cri cette année sur les plages de passer « Un été avec Montaigne » autrement dit de se régaler d'un petit livre d'Antoine Compagnon qui a découpé pour nous « les Essais » sous la forme d'extraits faciles à Lire et démontrant l'actualité du grand Auteur bordelais.

Au chapitre 3, Michel de Montaigne nous entraîne dans le grand mouvement de l'univers, à sa façon : « Le monde n'est qu'une branloire pérenne ; Toutes choses y branlent sans cesse, la terre, les rochers du Caucase, les pyramides d'Egypte ; et du branle public et du leur. La constance même n'est autre chose qu'un branle plus languissant... » Et le commentateur d'en tirer la conclusion qu'il n'y a rien de solide sous le ciel, ni les montagnes ni les pyramides, ni les merveilles de la nature. L'objet bouge et le sujet aussi.

C'est une bonne question pour notre rentrée : notre univers associatif est-il solide ou, fatigués par le rythme politique, le twitter et le reste, ne sommes-nous pas atteints de ce branle plus languissant provoqué par la lassitude des discours répétés, des promesses estivales, des statistiques chancelantes !

Mais puisque « tout bouge » mon tempérament me conduit plutôt à vous inviter à en faire autant. Certes la situation n'est pas la meilleure que nous ayons connue : les gouvernements changent mais ne demandent aux associations que ce qu'elles peuvent donner sans forcément renvoyer les ascenseurs. Mais il appartient aux coordinations que nous avons créées comme la COFAC de faire le job, c'est-à-dire d'unir ce qui peut l'être pour être plus fort et mieux entendu.

La réception à l'Élysée à l'heure d'un petit déjeuner d'été l'a montré : nous pourrions être beaucoup plus forts si nous étions plus représentatifs et plus nombreux, mais l'organisation d'un dialogue à ce niveau n'est déjà pas si mal.

Bougeons donc en proposant aux nombreuses fédérations qui ne nous ont pas encore rejoints de s'asseoir autour de notre table. La musique, le patrimoine, la lecture peuvent nous envoyer encore de gros bataillons, allons les chercher s'il le faut.

Puis prenons à notre tour toute notre place dans le concert de la conférence des coordinations.

Tel est le projet que nous vous proposons. Puis qu'il faut bouger, bougeons et revenons en à Montaigne : « je ne peins pas l'être, dit-il, je peins le passage... non un passage de sept ans en sept ans mais de jour en jour, de minute en minute. Il faut accommoder mon histoire à l'heure ».

A vos montres chers amis !

Alain de la BRETESCHE
Président

Les élections passent : les associations restent

La COFAC et ses membres appartiennent à la société civile. Ils s'interdisent donc drastiquement de faire de la politique politicienne, même si parfois, ce n'est pas l'envie qui leur en manque.

Lorsque les élections sont municipales, la situation est-elle différente : cela ne devrait pas, mais il y a des exceptions lorsque les positions d'une municipalité ou de ses challengers mettent en jeu l'existence même d'une association. Par contre, dès les élections terminées il est du devoir des associations de rencontrer les élus pour ouvrir un dialogue civil.

Normalement, la Charte des engagements réciproques signée récemment entre le premier ministre sortant et Nadia Bellaoui, présidente du « Mouvement associatif » devrait, au moins en esprit renforcer la qualité du dialogue avec les collectivités décentralisées puisque cette deuxième version de la Charte, ratifiée une première fois sous Lionel Jospin, associe l'Association des maires de France à l'ouvrage. Acceptons-en l'augure.

Il n'en reste pas moins que tout est ensuite une question de méthode.

Observons que le silence fut, pendant la campagne, assourdissant sur les conditions dans lesquelles sera appliqué localement l'article 7 de la Charte de l'environnement qui est depuis 2005 dans le préambule de notre constitution et qui exige que « le public », c'est-à-dire « les associations » dans le vocabulaire international applicable à la matière, soit associé, non pas à l'information, mais à « l'élaboration des décisions » qui concerne son cadre de vie.

Ce qui est bon pour l'environnement ne peut être mauvais pour la culture en général.

Nous sommes porteurs de l'idée que chacun, individuellement et collectivement est acteur de sa propre culture. Il n'y a donc aucune raison pour que nous ne fournissions notre avis que tous les six ans en créant, en 2008 dans un sens et en 2014 dans l'autre un traumatisme général qui n'a pas grand-chose à voir avec les enjeux locaux qui nous intéressent.

D'aucuns pensent aujourd'hui que l'on surestime la valeur de la politique et qu'il faut renforcer par conséquent l'influence des acteurs de la société civile.

Jacques Attali qui a travaillé, écrit et réfléchi sous tous les pouvoirs depuis 1981, vient de lancer avec les moyens de communications dont il dispose un sacré pavé dans la mare ; je cite : « Ma recommandation pour chacun de mes lecteurs, est claire : agissez comme si vous n'attendiez plus rien du politique. En particulier, comme si vous n'attendiez que le pire du nouveau gouvernement. Et pire encore des suivants, quelle qu'en soit la couleur politique.... Concrètement, cela signifie qu'il convient de ne plus attendre la moindre amélioration des prestations sociales, la moindre baisse des impôts, la moindre création d'emploi public, ni la moindre décision positive d'aucune sorte.

« Débrouillez-vous ! », tel est mon conseil... »

Je suis trop optimiste par nature pour aller aussi loin. Mais... utilisons cependant tous les moyens qui sont à la disposition des membres de la société civile... pour nous débrouiller !

Sauf erreur, Fleur Pellerin est le vingt-cinquième successeur d'André Malraux depuis 1959. A part l'auteur des « Chênes qu'on abat » qui est resté dix ans rue de Valois et Jacques Lang qui a dû tenir un peu plus de cinq ans en plusieurs fois, les épisodes ministériels, en tous cas depuis Jacques Toubon sous Balladur, ont été brefs : entre deux et trois ans ; plutôt deux que trois d'ailleurs ! C'est l'un des problèmes du ministère de la Culture : la longévité nécessaire aux grands projets n'est pas au rendez-vous... Lorsque le souverain qui règne à l'Élysée n'en a pas, il ne se passe rien, et bien sûr la réduction quinquennale n'a rien arrangé.

Dans la missive adressée par Aurélie Fillipeti à François Hollande, où elle lui fait part de son souhait de retourner en Lorraine sans entrer dans le nouveau gouvernement, l'ancienne ministre confirme que l'une de ses croix fut, depuis deux ans, la diminution de son budget.

C'est le deuxième élément de réflexion : la culture n'est plus une priorité dans aucune de ses composantes : ni le Patrimoine, ni le Spectacle Vivant, ni la Musique. Et pourtant —un certain Nicolas Sarkozy n'avait-il pas dit qu'en période de crise, la dépense à sanctuariser c'était la Culture ? Thèse généralement considérée comme de gauche... Pourquoi ce consensus ne produit-il rien de bon ?!

La nouvelle ministre, lors de son passage à Bercy « a goûté du Tourisme ». On sait qu'à sa demande, le ministre des affaires étrangères Laurent Fabius a obtenu la création d'un secrétariat d'Etat au Tourisme qui devrait fonctionner avec le réseau des ambassades. Cette compétence est partagée avec un autre secrétariat d'Etat. Serait-ce une occasion pour la nouvelle ministre de la Culture de se rendre compte depuis le Palais Royal de l'interférence de l'état du Patrimoine, et aussi des festivals d'été, avec le Tourisme ? Troisième problématique qui interroge en terme de gouvernance : à quand un vrai ministère du Tourisme qui s'occupe d'autre chose que des 5% de monuments emblématiques quand la majeure partie du territoire —qui fait certes l'objet de magnifiques images de l'émission « Des racines et des ailes »— mais n'a plus droit à un vrai financement d'Etat.

Aurélie Fillipeti avait initié deux projets de loi : l'un sur la création artistique, l'autre sur le Patrimoine. Juste avant son départ, elle avait fait savoir qu'elle n'avait obtenu qu'un seul créneau au Parlement en 2015 et qu'il n'y aurait donc qu'un projet en deux parties. Qu'en fera Fleur Pellerin ? Espérons que les réponses — sur la pratique en amateur, le soutien aux associations culturelles gérées par des bénévoles, la sauvegarde du Patrimoine et en particulier la politique concernant les biens inscrits sur la liste de l'Unesco, mais aussi sur l'archéologie, les musées, etc. — soient rapides !

Les associations qui s'occupent de culture sont convoquées toutes les trois semaines devant un parlementaire en mission, une commission d'enquête de l'Assemblée nationale, un nouveau secrétaire d'Etat — qui souhaite tous les interroger sur « la simplification », cette merveilleuse idée qui a le mérite d'être gratuite, au moins en apparence... Pendant ce temps, il ne se passe rien de sérieux.

Nous pensons de plus en plus que nous devons faire l'essentiel du travail par nous-mêmes. Mais si madame Pellerin veut des idées, et est capable d'écoute, bien sûr nous sommes là. Rencontrer un nouveau ministre tous les deux ans, c'est structurellement fastidieux, cela peut être agréable si elle est cultivée, mais en tous cas c'est notre Job, continuons donc à cultiver notre jardin.

Alain de la Bretesche
Président de la COFAC
Président délégué de Patrimoine-
Environnement

Quelques nouvelles du Front...

Après qu'un nouveau gouvernement ait été créé en deux temps, nous héritons d'une nouvelle Ministre de la Culture. Je l'ai rencontrée le 22 octobre pour un déjeuner avec mes collègues présidents des associations reconnues d'utilité publique dans le domaine du Patrimoine, avec Henry de Lepinay, président de Remparts et Georges Dumenil, président des Maisons Paysannes de France ; nous étions donc trois membres de la COFAC autour de la table. Madame Pellerin nous a confirmé qu'elle reprenait le flambeau d'un seul projet de loi comportant un chapitre « création artistique » et un autre « Patrimoine », qui serait présenté au Parlement au cours du premier semestre 2015. Nous nous efforçons de nouer autour de ce projet unique les contacts utiles avec ses services et son cabinet. Nous avons à faire à une ministre qui n'a pas encore une grande connaissance de ses dossiers, mais il est clair qu'elle apprendra vite et qu'elle n'a pas très envie de se laisser enfermer dans le corner traditionnel du ministère de la culture sans pouvoir en bouger.

Après le renouvellement du Sénat c'est madame Morin Desailly, sénatrice UDI de Rouen qui devient présidente de la commission de la Culture. Nous lui avons demandé audience ; sa commission vient de désigner ses rapporteurs pour avis sur le budget 2015. Selon la tradition, ses postes ont été distribués à la proportionnelle : je note que c'est monsieur Philippe Nachbar (sénateur UMP de Meurthe et Moselle), vieux routier du sujet qui rapportera sur la mission Patrimoine, et monsieur David Assouline (sénateur socialiste de Paris) qui héritera de la mission création, tandis que la transmission des savoirs échoit à monsieur Jean Claude Luché (président UDI du conseil général de l'Aveyron) et la vie associative à monsieur Jacques Bernard Magnier (sénateur socialiste du Puy de Dôme). Il faudra évidemment suivre avec attention la stabilisation attendue des budgets.

Il est utile de noter que la commission a entendu pour une audition le bureau de la FNCC et son nouveau président, monsieur Florian Salazar Martin, maire adjoint des Martigues. Le débat a montré le désarroi du monde des collectivités décentralisées face à la nécessaire réorganisation de la Culture dans les territoires. La FNCC et son nouveau Bureau ont rappelé la position traditionnelle de leur fédération sur la « compétence partagée » qui est pour l'instant l'état du droit positif mais les sénateurs et plusieurs d'entre eux, parmi lesquelles monsieur Leleu, ont regretté que la FNCC ne fasse pas plus de propositions pour l'avenir de l'organisation territoriale de la Culture, le président Salazar Martin renvoyant la balle à l'Etat. La COFAC voudrait travailler sur ce point avec la FNCC pour sa prochaine université d'été en Avignon : il y aura du pain sur la planche.

Le président de la COFAC occupe, vous le savez, un rôle d'animateur dans la délégation du Mouvement associatif au Comité de suivi du FSE qui s'est réuni cet automne sous sa nouvelle gouvernance partagée entre le Ministère du Travail et l'association des régions. Nous avons pu prendre la parole et nouer des relations avec la vice-présidente de la région centre qui coprésidera ce comité. La semaine suivante notre délégation du Mouvement associatif a été reçue au cabinet de monsieur Rebsamen. Nous avons obtenu qu'une rencontre aurait lieu deux fois par an pour faire le point à ce niveau de la répartition des crédits du FSE. Petit à petit, nous nous efforçons donc de fabriquer l'outil adéquat pour aider les associations en ce domaine. C'est aussi le sens symbolique de la réunion du Conseil d'Administration de la COFAC qui aura lieu le... dans les locaux de l'OPALE à l'invitation de son directeur Luc de Larminat.

Voici donc quelques informations concernant la vie « politique » et administrative de notre institution. La COFAC s'efforce d'être utile.

Une prise de conscience ?

Mes premières pensées vont naturellement d'abord aux familles et aux proches de ceux qui sont morts le 13 novembre, aux blessés et aux rescapés dont la vie ne sera plus jamais la même. Nous sommes touchés au coeur et nous souffrons avec eux, de tant d'injustice pour ces vies gâchées.

Mais mes pensées vont aussi à toute une génération qui a pris conscience d'un seul coup de sa finitude. Elles vont à tous les habitants de France qui prennent conscience de vivre dans un pays certes imparfait mais où la liberté, dont ils jouissaient jusque là sans y penser, est fragile et non partagée universellement comme valeur primordiale. La crise que nous traversons déjà depuis longtemps est d'abord une crise des valeurs, une crise de la perte du sens des mots Liberté, Egalité, Fraternité. Ces mots magnifiques de la devise de notre République sont attaqués, galvaudés, moqués depuis si longtemps que beaucoup n'y prêtaient plus attention mais ce sont bien autour de ces valeurs communes que nous nous retrouvons aujourd'hui. C'est bien autour de ces valeurs que nous devons continuer à « faire société » dans sens qu'en donnait Jean Vilar : avec TOUTE la société.

Alors nos espoirs se tournent vers les hommes et les femmes politiques de notre pays qui viennent de prendre conscience que la culture est une « arme de destruction massive » de l'islamisme radical mais je voudrais leur dire que depuis toujours nous considérons que la Culture est plutôt une arme de construction massive de l'individu, et qu'il est temps de passer de la parole aux actes. Temps aussi de réinscrire les personnes dans toute leur historicité : inscrire sa vie dans le passé, le présent et le futur parce que c'est ce que permet l'appropriation de sa culture, au delà de toutes les réécritures partisans. Faire vivre la diversité est NÉCESSAIRE mais ne peut constituer l'alpha et l'oméga d'une politique culturelle. Vouloir donner aux personnes ce qu'elles aiment les maintient au mieux dans le passé et le présent mais ne les projette en rien dans un avenir où elles peuvent se tenir debout, en marche. Donner à découvrir c'est donner à chacun la possibilité d'aimer de nouvelles choses.

Et ces espoirs sont très grands aujourd'hui ! Ils sont portés par cette formidable prise de conscience de la valeur de notre culture que l'on sent émerger partout. Ces espoirs sont portés aussi par l'envie d'agir ensemble quelle que soit nos origines avec la conviction qu'une vie harmonieuse et digne ensemble est possible.

Les Fédérations qui ont choisi de se rassembler dans notre coordination ont fait ce choix parce qu'elles veulent agir ensemble et parce qu'elles savent que chacun peut être acteur de sa propre culture. C'est notre combat quotidien depuis toujours alors nous allons continuer et innover encore, mutualiser nos idées, nos moyens pour co-construire sans peur, avec qui voudra bien, une société libre que nous serons fiers de laisser à nos enfants.

Marie-Claire Martel
Présidente COFAC

Loi Création Artistique, Architecture et Patrimoine : Des raisons de se réjouir, un regret et des idées encore à défendre

La LCAAP a été adoptée définitivement le 26 juin 2016, elle devrait être promulguée le 12 juillet. Il faut saluer la manière dont se sont déroulés les débats tant à l'Assemblée qu'au Sénat : l'intérêt général a largement prévalu sur les disputes partisans et la société civile organisée a pu prendre une large part aux travaux.

Un regret toutefois, celui que cette loi soit essentiellement technique et ne trace pas une grande ambition pour la Culture. Cette vision culturelle ambitieuse est pourtant absolument nécessaire à l'heure où notre pays est traversé de tensions internes et externes.

Le choix de la COFAC de susciter un consensus entre les huit Fédérations du Patrimoine reconnues d'Utilité Publique, les élus de la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture et des Villes d'Art et d'Histoire ainsi qu'avec les architectes des Bâtiments de France non seulement sur les questions de patrimoine mais également sur celles de création artistique. Pour ce qui concerne le Patrimoine cette concertation a largement porté ses fruits : le texte final est satisfaisant sur bien des points. Monsieur Alain de La BRETESCHE en dresse le bilan dans l'article ci-dessous.

L'ensemble de ces partenaires a également soutenu et porté nos demandes concernant la création artistique et l'enseignement : la pratique artistique en amateur est maintenant juridiquement sécurisée et autorise l'utilisation de matériel professionnel, le recours à la publicité et à une billetterie, dans un cadre non lucratif et sans concurrence avec une pratique professionnelle, et dans un cadre lucratif sous certaines conditions qui seront précisées dans un décret à venir. Il faut saluer à ce sujet l'important travail de concertation mené entre la COFAC et les partenaires sociaux, employeurs et salariés.

La réintroduction du service public de la culture dans ce texte nous satisfait : organisation et financement des Conservatoires, visites de Musées non lucratives autorisées et même confortées, et la reconnaissance des élèves musiciens, danseurs et comédiens post-bac mais non inscrits dans des cursus « enseignement supérieur » enfin considérés comme des « étudiants » et bénéficiant donc à ce titre d'un suivi médical, de la sécurité sociale, des bourses, logements et restaurants des CROUS.

Enfin, partout où cela nous semblait nécessaire, la place des associations culturelles a été affirmée. Les Députés et Sénateurs ainsi que le Gouvernement reconnaissent ainsi que la Culture ne peut se faire sans les associations et donc les citoyens.

Ce texte consacre l'existence obligatoire des Conférences Territoriales de l'Action Publique (CTAP) Culture. Cette demande, que nous avons portée déjà lors des débats de la Loi NoTRE sans trouver un soutien suffisant, est enfin entérinée. Désormais, tout reste à construire dans chacune des Régions. Ce texte n'apporte que peu d'éclairage sur la répartition des rôles Etat/Régions hormis de façon ponctuelle.

Quelques idées toujours à défendre cependant :

- l'absence d'une place reconnue pour les Associations Culturelles et donc leur rôle et leur travail, dans les CTAP et au niveau national.

- l'absence d'obligation de financement des Conservatoires par les Régions.

- l'absence de reconnaissance de la nécessaire participation des associations liées aux musées dans la mise en place de leurs PSC (programmes scientifiques et culturels).

- La vision d'une pratique amateur qui existe à l'intérieur d'un «éco-système » bien plus large, et qui ne saurait s'installer au mépris ni au détriment de ces autres acteurs de la pratique artistique que sont les professionnels.

Les raisons de se réjouir l'emportent donc largement. Les discussions sur cette Loi ont permis le retour d'une parole politique sur la Culture que nous appelions de nos vœux depuis longtemps. Gageons que ce retour ne sera pas éphémère et que la dynamique non politicienne qui l'a accompagnée perdure.

Le travail est loin d'être terminé, il nous faut maintenant rester mobilisés et vigilants pour la rédaction des très nombreux décrets d'application qui vont suivre.

Cette loi nous permet d'être un peu plus qu'avant « acteur de notre propre culture » ; l'esprit qui fonde notre coordination a vraiment pu se manifester ici et sans doute ce que nous sommes est aujourd'hui mieux compris.

Je ne saurais terminer ce rapide bilan, sans remercier les personnes et les associations qui se sont très largement investies pour travailler ce texte, sans compter leur temps ni leur énergie, avec toujours le souci de l'intérêt général à l'esprit et au cœur.

Marie-Claire MARTEL
Présidente COFAC

Le rôle civique du patrimoine

Pour protéger notre patrimoine commun, il est nécessaire que les associations représentatives de la société civile et soucieuses de l'intérêt général participent à l'élaboration des politiques culturelles (ce qui est appelé co-construction ou responsabilité partagée). De même les politiques publiques doivent être supportées par des acteurs territoriaux bien identifiés, comme nos associations.

Il s'agit de fonder une démocratie réelle, participative, qui est le meilleur soutien à cette démocratisation culturelle sans cesse recherchée.

Certes nous voulons et pouvons être les partenaires de l'appropriation sociale de ce patrimoine des musées mais les temps actuels montrent l'acuité de la question de la dimension patrimoniale des musées.

La question patrimoniale est centrale à un moment où de nombreux élus ne veulent plus voir nos musées que comme des outils de l'économie touristique ou comme des lieux de divertissement. Le patrimoine des musées est un des piliers fondamentaux de la construction de soi et pour les citoyens un outil civique.

A un moment où la campagne présidentielle peut et doit rappeler cela, notre action est de mobiliser la société civile organisée qu'est le monde associatif pour préserver le rôle symbolique et civique du patrimoine commun que sont les musées.

C'est une tâche importante dans une démocratie partagée, elle nous échoit et doit nous engager.

JM Raingard
Président FFSAM

Hommage à Jean-Bernard Gins

Avec la mort de Jean Bernard Gins, le 29 juillet dernier, le monde de l'économie sociale et de la culture a perdu un de ses plus actifs artisans.

Entré en 1950 au Crédit coopératif, il y effectuera toute sa carrière. En 1984, il devient le secrétaire général de la Fondation du Crédit Coopératif qui vient d'être créée, poste qu'il occupera jusqu'à sa retraite. Au cours de sa carrière, Jean Bernard Gins s'est efforcé de tisser, avec les mutuelles assurances, les mutuelles santé et les associations, un véritable réseau de l'économie sociale. Ce rassembleur intuitif a été, en outre, un des fondateurs du Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives, ancêtre du CEGES, en 1970. Sa rencontre et son engagement avec le monde de la culture et du patrimoine date des années 80.

C'est vraiment sous le signe de la liberté et de la reconnaissance de l'indépendance totale du partenaire culturel qu'au nom du Crédit Coopératif à la recherche d'un mécénat porteur de sens, Jean Bernard Gins rencontra les écomusées. Il prit lui-même l'initiative de les contacter, à la suite de l'enquête qu'il avait personnellement commanditée, car il avait identifié et reconnu là des établissements culturels originaux et dynamiques, ayant des valeurs communes avec la Fondation du Crédit Coopératif. L'aide qu'il leur apporta si durablement et la générosité avec laquelle il les laissa s'organiser pour la gérer, permit rien de moins que la création de la Fédération des écomusées. Durant plus d'une dizaine d'années, il accompagna la croissance et le développement de cette structure et encouragea amicalement toutes ses initiatives, favorisant notamment la présence de ses musées au salon des musées au Grand Palais plusieurs années consécutives et l'édition d'un ouvrage de référence : *Territoires de la mémoire* que Claude Lévi-Strauss voulut bien honorer d'une originale contribution.

Ce n'est certainement pas très commun qu'un ancien représentant d'un mécène soit choisi ensuite par les adhérents pour en faire leur président et cela signe assez la profonde estime mutuelle que se portaient les écomusées et musées de société et ce banquier hors pair.

C'est en tant que représentant de la FEMS, qu'il fit partie des fondateurs de la COFAC en 1999 dans laquelle il s'investit totalement. De 2003 à 2007, il en fût le président.

La COFAC souhaite s'associer aux hommages rendus à cet humaniste inspiré et libre d'esprit et s'associe à la peine de sa famille.

Benoît Poitevin
Administrateur de la COFAC
Trésorier de la FEMS

L'année 2017 se termine et avec elle le travail mené par le Conseil Economique Social et environnemental « Vers la Démocratie Culturelle ». Le CESE qui regroupe les représentants de la société civile organisée s'est penché avec passion sur ce sujet et les débats ont été riches et francs. C'est maintenant au tour de toute la société de s'emparer de ce travail et en tout premier lieu aux associations.

L'exigence démocratique qui s'impose aujourd'hui dans notre pays nous engage à chercher des solutions. Faire que chacun ne soit plus consommateur de culture mais acteur de la culture, c'est l'une des solutions pour laquelle militent les associations culturelles. S'engager dans la vie de la cité par la culture, c'est déjà s'engager dans la vie de la cité !

La culture est émancipatrice en ce qu'elle inscrit l'homme à la fois dans son passé, son présent et son avenir. Comment savoir où nous voulons aller tous ensemble, si nous ne savons ni d'où nous venons, ni où nous sommes ? Non, la culture n'est pas qu'un supplément d'âme !

Longtemps, nous avons cru dans le progrès constant des politiques culturelles. L'une chassant l'autre, chacune apportant développant ou tentant d'améliorer un point. Mais aujourd'hui, ce n'est plus la question. Au contraire, il faut à l'heure de l'affirmation des droits culturels re-questionner les politiques culturelles, pour les pousser plus loin en les mettant en cohérence les unes avec les autres.

L'espace culturel est un espace démocratique. Parce que les membres les plus faibles de notre société ont le droit à la même attention et au même respect que les autres. Un lien étroit unit culture, protection des plus faibles et dignité humaine. La culture, le droit à la culture, tout comme les droits économiques et sociaux sont des attributs essentiels de la dignité humaine, et ils permettent directement la possibilité d'une vie décente. Le droit de participer à la vie culturelle est-il un droit accessoire ? C'est en tout cas un droit essentiel au regard de la dignité humaine. Etre acteur de la vie culturelle, en ce que cela implique d'autonomie et de responsabilité de la personne, mais aussi de partage d'un langage commun, permet de renforcer le lien social et de donner du sens à nos vies.

Si les politiques culturelles sont replacées dans la perspective de l'idéal démocratique, alors elles sont fondées sur la justice, l'égalité. Et le débat entre élitisme, exigence, culture descendante, tombe de lui-même. L'exigence de l'existence d'une politique publique de la culture devient simplement une exigence de justice.

Les droits culturels n'annihilent pas les ambitions de la démocratisation culturelle, au contraire, ils la refondent. Ils ne fragilisent pas la démocratie, ils la renforcent. Il ne saurait y avoir de démocratie sans culture. Aborder la question de la démocratie culturelle conduit à interroger la notion de « droits culturels ». Leur contenu et leur définition ont évolué au fil du temps et des textes. Ils englobent essentiellement trois domaines, dans le respect de la diversité culturelle : la liberté de création et de diffusion ; le droit de participer à la vie culturelle ; le droit de participer à l'élaboration des politiques culturelles.

Participer à la culture, à la construction du sens, à la construction de soi. Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques culturelles concourt bien à l'élaboration des fondements de la vie politique et contribue ainsi à rendre vivante la démocratie, en renforçant la liberté, l'égalité, la lutte contre les exclusions mais aussi en confortant l'inclusion et la cohésion dans notre société. Passer d'une culture « pour tous » à une culture « avec tous » ; permettre à chaque individu, à travers la culture, de s'interroger sur le sens de l'intérêt général ; redonner à chacun – par la pratique, l'appréciation ou l'exposition culturelle – la conscience qu'il n'y a qu'ensemble que nous pouvons faire société (comme l'entendait Jean Vilar, avec toute la société), déployer la culture dans toute sa diversité, de ses esthétiques et de ses champs... tels sont les enjeux du travail que nous devons poursuivre tous ensemble.

Je tiens à remercier tous ceux d'entre vous qui ont contribué à ce travail, merci pour votre énergie, votre confiance, votre soutien, votre passion pour la culture !

En ces temps de difficultés budgétaires pour nos associations et nos projets, je ne doute pas que notre cohésion pourra vaincre bien des résistances et des découragements. Parce que le monde politique commence à réaliser que la Culture ne pourra réellement se déployer qu'avec l'action de tous et au premier rang, celle de nos associations, parce que le temps de la culture n'est pas à l'échelle des mandats politiques, l'année qui nous attend est un véritable défi que nous relèverons résolument et avec la bienveillante énergie qui ne nous fait jamais défaut parce qu'elle est collective.

Je vous souhaite de très bonnes vacances... culturelles cela va de soi, ainsi que d'excellentes fêtes de fin d'année !

Marie-Claire Martel
Présidente de la COFAC

Artistes, associations, bénévoles... chaque jour il nous est demandé de justifier de notre utilité sociale !

Voilà où nous conduit le raisonnement du « tout économique ».

Les 260 000 Associations culturelles sont très majoritairement dans le champ non lucratif. Elles créent pourtant de l'emploi pour 35% d'entre elles. Elles ne vendent rien. Elles ne distribuent aucun bénéfice monétaire. Cela ne signifie pourtant pas qu'elles ne produisent rien ! Mais voilà leur grand tort : ce qu'elles produisent n'est pas toujours quantifiable et pire encore, pas quantifiable en termes monétaires !

Leur apport à notre société est si protéiforme qu'il faudrait une armée de sociologues, géographes, économistes et statisticiens pour le quantifier, sans même avoir la certitude que l'on aura bien tout regardé.

Or nos projets associatifs sont résolument tournés vers l'action et la fonction des artistes, professionnels ou amateurs, est de créer et non de produire des statistiques.

Prenons simplement deux exemples : d'abord celui d'une Association œuvrant dans le domaine du Patrimoine qui s'implique pour faire revivre un centre bourg ancien. Les retombées touristiques lui seront-elles imputées ? La réouverture d'un commerce qui permettra à des dizaines de nos aînés de rester chez eux plutôt que d'aller pendant des années dans un EHPAD et qui générera une non dépense pour la collectivité lui sera-t-elle créditée ? L'implication des bénévoles sera-t-elle reconnue comme ayant contribué au maintien sur le territoire de dizaines de familles ? Cette liste n'est évidemment pas limitative.

Ou encore que dire de l'impact social d'une école de Musique associative ? Elle fait vivre les professeurs et leurs familles, les luthiers du territoire ; entre passé, présent et futur elle diffuse notre patrimoine immatériel et participe de l'émancipation des citoyens de tous âges du territoire ; autour de la pratique artistique elle fait se rencontrer toutes les générations et contribue à combattre l'isolement social.

Mais plus encore le premier impact social des artistes, bénévoles et Associations culturelles est de transformer notre société en civilisation. Quelqu'un peut-il dire le prix de cette transmutation là ?

Marie-Claire Martel
Présidente de la COFAC